

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Biot, le 21 décembre 2023.

Élaboration d'un Schéma Directeur Global de Mobilité et Plan Cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Dans le cadre de la loi LOM, la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) a dû se positionner sur la prise de compétence d'Organisation de la Mobilité.

Depuis le 1er juillet 2021, la CCHC est Autorité Organisatrice de la Mobilité de second rang. Quant à l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale, elle est assurée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce partenariat est légitime pour organiser des services de mobilité à l'intérieur de son périmètre, améliorer les conditions de déplacements des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacements alternatifs.

Les déplacements sont souvent vécus comme une contrainte pour les résidents, les visiteurs, les touristes ; maillon déterminant du parcours clients et pesant dans le choix de la destination. Il convient aujourd'hui de les repenser pour en faire un élément du maintien des habitants sur notre territoire et une attractivité de nos destinations touristiques.

Le territoire du Haut-Chablais est confronté à plusieurs problématiques :

- l'accès au territoire depuis les gares et les aéroports,
- la mobilité au sein du territoire, avec les transports public, les déplacements en vélos,
- l'accès à certains sites emblématiques naturels, culturels menacés par la surfréquentation automobile.
- Les simples déplacements pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous, aller au travail ou rejoindre le centre d'une commune, peuvent s'avérer très compliqués, notamment en saisons touristiques.

Face à ce constat, la CCHC engage la réalisation d'une étude globale de mobilité à l'échelle de ses 15 communes rassemblant plus de 13 000 habitants. Cette étude de planification de la mobilité sur son territoire vaudra donc Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et intégrera un approfondissement du volet modes actifs valant schéma cyclable. Cette étude s'articulera avec les autres documents déjà en vigueur (PLUi-H...) ou démarches en cours.

L'objectif de ce travail est de définir les nouveaux enjeux et permettre la rédaction d'une feuille de route opérationnelle pour les années futures.

Il s'agit de procéder à un état des lieux des déplacements du quotidien, touristiques et de loisirs (à pied, vélo, bus, navettes, ...) via une enquête.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes appelle ses habitants et ses visiteurs à remplir un questionnaire dédié aux déplacements et aux besoins de chacun, en ligne jusqu'au 3 mars 2024 sur le site internet de la collectivité: <https://www.cc-hautchablais.fr/>

La CCHC remercie d'avance l'ensemble des personnes qui participera à cette enquête car les informations recueillies seront précieuses. Elles permettront d'affiner avec d'avantage de justesse les besoins et projets à mener en terme de mobilité sur l'ensemble de son territoire.

Elle permettra d'élaborer une stratégie sur les années à venir afin d'y apporter des améliorations et construire la mobilité de demain, notamment en terme de mobilité douce et de déplacements à vélo (développement de voies vertes ou cyclables).

Contacts :

- Mme Sophie MUFFAT – vice -présidente en charge de la mobilité - s.muffat@hautchablais.fr
- M. Mathieu CAZENAVE - Chargé de missions mobilité douce (voies vertes) mobilite-douce@hautchablais.fr